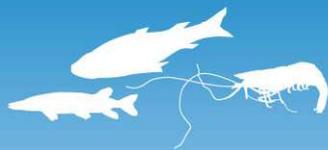


Expérimentation – Méthodes et outils : Appel à projets 2018

CS Horticulture
06/06/2018



Appel à projets Expérimentation – Méthodes et outils 2018

Rappels :

Financement CASDAR dans le cadre des orientations du Programme National de Développement Agricole et Rural, validées par la CT DAR du CSO.

Cet AAP vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la transition agro-écologique de l'agriculture française.

Modification en 2018 par la Décision INTV-SANAEI 2017-53 du 13 juillet 2017 avec **3 objectifs principaux**:

- sécuriser les porteurs
- renforcer les projets
- coordination avec les autres AAP recherche appliquée et innovation du PNDAR

Appel à projets Expérimentation – Méthodes et outils 2018

1/ Sécuriser les porteurs :

- Valider les projets retenus une seule fois pour toute leur durée, plafonnée à 3 ans, avec une aide maximale de 300 K€.

- Calendrier : retarder la date limite de dépôt à mi octobre

- Expliciter les résultats d'expertise négative

Donner les points forts et les points faibles, mais aussi l'explicitation de la raison de l'avis négatif et les recommandations d'évolution.

Possibilité de redéposer dès l'année suivante les projets rejetés.

- Nouveau site de dépôt avec validation automatique quand les rubriques obligatoires sont remplies.

Appel à projets Expérimentation – Méthodes et outils 2018

2/ Renforcer les projets :

Contenu minimum attendu (critères pour l'éligibilité et l'expertise scientifique) :

- **Objectif** à 3 ans (ou à la fin du projet si durée moindre).
- **Etat initial** des connaissances.
- **Partenariat OBLIGATOIRE** si d'autres stations travaillent sur le même objectif, au même stade technologique, dans des conditions locales différentes.
- **Programme** d'actions et budget détaillés sur toute la durée.
- Objectifs et moyens de **diffusion** des résultats.

Appel à projets Expérimentation – Méthodes et outils 2018

3/ harmoniser avec les autres AAP recherche appliquée et innovation financé du PNDAR

- **Préciser le champ d'intervention** de cet appel à projets destiné à accompagner de l'expérimentation:

Dernière étape de la recherche développement avant diffusion dans les exploitations.

Soit un niveau de maturité technologique correspondant au moins à des tests et essais en conditions proches de la production (TRL entre 6 et 9)

- **Harmonisation des règles de financement :**
 - Justification simplifiée pour les dépenses de prestation de moins de 15 000 euros (versus 5 000)
 - Harmonisation du taux forfaitaire de frais généraux pour les organismes publics (15% versus 4%)
 - Exemption de certification des comptes par un CAC pour les subventions de moins de 15 000 euros

Appel à projets Expérimentation – Méthodes et outils 2018

Gestion de la transition avec le dispositif précédent :

- Une procédure « simplifiée » pour poursuivre l'accompagnement de projets en cours, lauréats de l'appel à projets 2017 et n'ayant pas atteint les 36 mois fin 2017

- Une procédure « normale » pour les nouveaux projets démarrant en 2018

3 phases :

- éligibilité administrative et financière
- expertise scientifique indépendante (2 experts par projet : 1 expert filière + 1 hors filière, désignés par FAM et COST ACTA)
- classement selon les priorités filières définies par les CS pour sélection finale en fonction des crédits disponibles

Appel à projets Expérimentation – Méthodes et outils 2018

Bilan de l'AAP :

- Procédure simplifiée : 40 dossiers retenus en procédure simplifiée pour 2,9 M€ financés par une enveloppe complémentaire mise à disposition par le MAA fin 2017 pour accompagner le passage à 3 ans.
- Procédure normale : 240 nouveaux projets déposés démarrant en 2018 :
 - 70% des projets portent sur une durée de 3 ans.
 - 10 projets inter filières
 - 59 interrégionaux

Budget disponible: 10,3 M€

Nouveaux projets 2018 : bilan des dépôts

Filières	volet 1 - expérimentation		volet 2 - méthodes et outils		Nombre total de projets	Montant total d'aide demandé
	Nb de projets	Montant aide demandé (€)	Nb de projets	Montant aide demandé (€)		
Apiculture	2	287 655,00	1	215 723,00	3	503 378,00
Aviculture	4	661 967,05	1	127 872,00	5	789 839,05
Aviculture - Porc	1	255 235,00			1	255 235,00
Aviculture - Porc - Ruminants	1	254 107,00			1	254 107,00
Céréales	13	803 912,00	1	65 290,00	14	869 202,00
Céréales - Fruits et Légumes Frais - Oléoprotéagineux - Sucre - Tabac			1	180 769,00	1	180 769,00
Céréales - Fruits et Légumes Transformés	1	92 623,00			1	92 623,00
Céréales - Lait - Ruminants	1	231 653,00			1	231 653,00
Céréales - Oléoprotéagineux	3	819 101,00	1	26 450,00	4	845 551,00
Céréales - Oléoprotéagineux - Porc	1	46 000,00			1	46 000,00
Céréales - Ruminants	1	76 458,00			1	76 458,00
Cidre	4	541 026,37			4	541 026,37
Fruits et Légumes Frais (y compris pomme de terre)	81	14 371 693,72	2	176 057,00	83	14 547 750,72
Fruits et Légumes Frais - Fruits et Légumes Transformés	1	299 996,00			1	299 996,00
Fruits et Légumes Transformés	4	864 334,00	2	252 895,00	6	1 117 229,00
Horticulture ornementale	30	4 645 838,00			30	4 645 838,00
Horticulture ornementale - PPAM - Viticulture	1	299 345,00			1	299 345,00
Lait	6	429 728,00	3	548 146,00	9	977 874,00
Lait - Ruminants	2	273 656,00			2	273 656,00
Oléiculture	1	140 159,00			1	140 159,00
Oléoprotéagineux	7	868 271,46			7	868 271,46
Porc	6	1 160 787,00			6	1 160 787,00
Porc - Ruminants	3	717 090,00			3	717 090,00
PPAM	5	950 008,00	3	230 271,00	8	1 180 279,00
Riz	1	100 000,00			1	100 000,00
Ruminants	17	2 316 385,48	3	392 315,00	20	2 708 700,48
Sucre			1	299 780,00	1	299 780,00
Tabac	1	299 765,00			1	299 765,00
Viticulture	21	3 425 411,82	2	469 331,00	23	3 894 742,82
Total général	219	35 232 205,90	21	2 984 899,00	240	38 217 104,90
ÉTABL dont muti filières	10	2 192 052,00	1	180 769,00	11	2 372 821,00

Appel à projets Expérimentation – Méthodes et outils 2018

Instruction des nouveaux projets (procédure normale) :

240 projets ont été déposés.

- 43 ont été rejetés pour cause d'inéligibilité (non-respect des critères administratifs et financiers).
 - => 17 demandes de recours gracieux déposées : 1 réponse favorable et 16 réponses défavorables

- 197 projets ont été soumis à l'expertise scientifique :
 - 91 ont été rejetés car l'expertise scientifique était défavorable.
 - => 16 demandes de recours gracieux déposées : 5 réponses défavorables et 11 en cours d'examen
 - 106 ont reçu une expertise scientifique favorable

66 projets sont retenus au titre de la procédure normale dans la limite des crédits disponibles.

Au total : 106 projets pluri annuels sont lauréats de l'AAP 2018 pour un budget de 13,2 M€ (143 projets annuels en 2017 pour un budget de 8,7 M€).

Appel à projets Expérimentation – Méthodes et outils 2018: lauréats

Filière	National		Régional		Total		Thématiques principales
	Nb de projets retenus	Aide CASDAR octroyée (€)	Nb de projets retenus	Aide CASDAR octroyée (€)	Nb de projets retenus	Aide CASDAR octroyée (€)	
Interfilières	2	328 319			2	328 319	Valorisation fourragère de couverts végétaux d'inter culture. Valorisation maïs fourrage
Lait	3	306 614	1	43 240	4	349 854	Coût de production génisses ; sanitaire petits ruminants ; travail caprin ; ferments fromagers.
Ruminants	4	628 005	1	51 667	5	679 672	Conduite d'élevage efficiente races allaitantes, rustiques, AB. Alternatives aux antibiotiques en veaux de boucherie.
Viandes blanches	5	675 282			5	675 282	Réduction des insecticides, amélioration de la qualité de l'air en élevage; amélioration de la qualité organoleptique et du classement des produits.
Viticulture	3	478 885	11	662 256	14	1 141 141	Innovation variétale et résistance aux maladies ; biocontrôle ; qualité sanitaire et organoleptique des produits.
Cidre	2	250 044	1	177 649	3	427 693	Biocontrôle ; qualité organoleptique des produits
Oléoprotéagineux	2	242 702			2	242 702	Itinéraires techniques agro écologiques
Céréales	2	246 059	2	88 116	4	334 175	Suivi prophylaxie ; optimisation fertilisation ; conservation des produits
PPAM	4	310 898	1	208 588	5	519 486	Nouveaux produits et homologations; alternatives aux phytosanitaires ; Itinéraires techniques agro écologiques, biocontrôle, comparaison de variétés
Tabac	1	125 000			1	125 000	Lutte intégrée
Horticulture	2	496 996	10	1 271 856	12	1 768 852	Horticulture urbaine, itinéraire technique agro écologique, biocontrôle, lutte intégrée
Truffe	1	164 339			1	164 339	Itinéraire technique agro écologique
Fruits et Légumes Frais	5	886 492	36	4 857 330	41	5 743 822	Qualité organoleptique, lutte intégrée, biocontrôle, comparaison variétale, post-récolte, itinéraire technique agro écologique
Pomme de terre	1	239 352	1	107 338	2	346 690	Protection Intégrée
Fruits et Légumes Transformés	5	344 774			5	344 744	Protection Intégrée, Comparaison variétale
Total	42	5 723 761	64	7 468 038	106	13 191 799	

Analyse des 91 rejets pour expertise défavorable: 221 motifs, soit 2,4 motifs par rejet en moyenne

Filière	Nb de projets éligibles 2018	Nb de projets ayant eu une expertise défavorable 2018	Protocole : Adéquation méthodo/objectif, Enchaînement et faisabilité des actions	Etat initial des connaissances	Objectif peu, mal défini ou pas innovant	Valorisation / diffusion des résultats	Partenariat inadapté ou à élargir	TRL<6	Taux de rejet à l'expertise : 2017	Taux de rejet à l'expertise : 2018
Apiculture	3	3	3			2	1	1	40%	100%
Aviculture	4	2	2		2		1		38%	50%
Aviculture - Porc - Ruminants	1	1	1		1	1		1		100%
Céréales	7	2	2	1	1	1			25%	29%
Céréales - Oléoprotéagineux	2	1	1	1						50%
Céréales - Oléoprotéagineux - Porc	1	1	1	1	1					100%
Céréales - Ruminants	1	1	1	1						100%
Cidre	4	0							0%	0%
Fruits et Légumes Frais (y compris pomme de terre)	78	36	35	21	16	9	5	4	21%	46%
Fruits et Légumes Frais - Fruits et Légumes Transformés	1	1	1	1	2					100%
Fruits et Légumes Transformés	4	3	3		1	1			36%	75%
Horticulture ornementale	28	14	13	11	8	3	3		43%	50%
Horticulture ornementale - PPAM - Viticulture	1	0								0%
Lait	9	4	3	2	1		2		43%	44%
Lait - Ruminants	3	0								0%
Oléiculture	1	1	1	1					100%	100%
Oléoprotéagineux	2	1	1						67%	50%
Porc	6	4	3	1	1	2		2	48%	67%
Porc - Ruminants	3	3	2	2		2	1	2		100%
PPAM	4	1	1		1				14%	25%
Ruminants	16	3	3	1	1	1			33%	19%
Tabac	1	1	1	1	1				50%	100%
Viticulture	17	8	7	2	5			2	27%	47%
Total général	197	91	85	47	42	22	13	12	31%	46%

Bilan Horticulture 2018

Expérimentation	National	Régional	Total
	Nombre de projets	Nombre de projets	Nombre de projets
Dépôt	8	22	30
Eligibilité	6	22	28
Expertise	6	22	28
Expertise défavorable	3	11	14
Expertise favorable	3	11	14
Sélection	2	8	10

- Aucun projet déposé en Volet 2 (Méthode et Outils)
- 2 projets régionaux déposés dans le cadre de la mesure simplifiée

SYNTHÈSE DE LA SÉLECTION HORTICULTURE 2018

	NATIONAL		RÉGIONAL	
	NB DE PROJETS	SUBVENTIONS OCTROYÉES	NB DE PROJETS	SUBVENTIONS OCTROYÉES
PROCÉDURE SIMPLIFIÉE	0	0	2	73 775,00 €
PROCÉDURE NORMALE	2	496 996,00€	8	1 198 080,51€
TOTAL	2	496 996,00€	10	1 268 855,51€ €

Horticulture : Bilan 2016 à 2018

	Nb de projets nationaux	Montant d'aide	Nb de projets régionaux	Montant d'aide	Nb total de projets	Montant total d'aide	Budget CASDAR	Part Horti
AAP 2016	7	393 014,00 €	15	807 911,00 €	22	1 200 925,00 €	13 150 000,00 €	9,13%
AAP 2017	4	186 999,00 €	9	573 706,00 €	13	760 605,00 €	8 700 000,00 €	8,74%
AAP 2018	2	496 996,00 €	10	1 268 855,51 €	12	1 765 851,51 €	13 190 000,00 €	13,39%

Analyse des expertises défavorables des projets filière HORTICOLE

Filière	Nb de projets éligibles 2018	Nb de projets ayant eu une expertise défavorable 2018	Motif lié au protocole : Adéquation méthodologie/objectif, Enchaînement et faisabilité des actions...	Motif lié à l'état initial des connaissances	Motif lié à l'objectif peu, mal défini ou pas innovant	Motif lié à la valorisation / diffusion des résultats	Motif lié au partenariat inadapté ou à élargir	Motif lié au TRL<6	Taux de rejet à l'expertise : 2017	Taux de rejet à l'expertise : 2018
HORTICULTURE	28	14	13	11	8	3	3	0	43%	50%

Distribution des motifs des expertises défavorables parmi les projets Horticoles rejetés

- Nb de projets C avec :
 - 4 motifs de rejets : 4. Dans tous les cas, on trouve la combinaison des motifs liés à l'état des connaissances et au protocole, dans les autres cas il s'agit des motifs suivants : objectif / projet peu innovant + diffusion ou partenariat.
 - 3 motifs de rejets : 3. Dans tous les cas, on trouve la combinaison des motifs liés à l'état des connaissances et au protocole associés à un 3^{ème} motif (objectif, diffusion...).
 - 2 motifs de rejets : 5. Dans tous les cas on trouve le motif de rejet lié au protocole accompagné d'un autre motif (le plus souvent, état des connaissances)
 - 1 motif de rejet : 1. Il s'agit du motif de rejet lié au protocole.

Proposition de reconduction des priorités AAP 2019 / National

Priorité n° 1 : Analyser les marchés, identifier les nouveaux produits et disposer d'un matériel végétal performant

- Comprendre les attentes des utilisateurs du végétal,
- Développer des produits et dispositifs répondant aux nouveaux marchés,
- Adapter et rechercher de nouveaux débouchés et de nouvelles gammes de végétaux répondant aux besoins des marchés (consommateurs + collectivités)
- Connaître le comportement des végétaux vis-à-vis des facteurs biotiques (maladies et ravageurs) et abiotiques

Priorité n° 2 : Améliorer la performance des entreprises

- Développer la connaissance des interactions culture / milieu et les moyens de régulation de la pression en maladies ou ravageurs
- Disposer des moyens de contrôle et de protection contre les bioagresseurs adaptés aux usages de la filière et maîtriser les conditions d'application,
- Elaborer des systèmes de culture permettant d'améliorer la biodiversité, tout en assurant une rentabilité suffisante,
- Avoir des conduites de cultures économes en intrants : optimiser la gestion de l'eau et des pratiques fertilisantes, réduire la consommation d'énergie...

Priorité n° 3 : Améliorer la qualité des produits

- Déterminer les étapes sensibles pour le maintien de la qualité des produits tout au long de la filière et lever les points critiques
- Optimiser le post-récolte tout en maintenant la qualité

Proposition de reconduction des priorités AAP 2019 / Régional

Priorité n° 1 : Améliorer la performance des entreprises

- Développer la connaissance des interactions culture / milieu et les moyens de régulation de la pression en maladies ou ravageurs,
- Disposer des moyens de contrôle et de protection contre les bioagresseurs adaptés aux usages de la filière et maîtriser les conditions d'application,
- Elaborer des systèmes de culture permettant d'améliorer la biodiversité, tout en assurant une rentabilité suffisante,
- Avoir des conduites de cultures économes en intrants : optimiser la gestion de l'eau et des pratiques fertilisantes, réduire la consommation d'énergie...

Priorité n° 2 : Analyser les marchés, identifier les nouveaux produits et disposer d'un matériel végétal performant

- Comprendre les attentes des utilisateurs du végétal,
- Développer des produits et dispositifs répondant aux nouveaux marchés,
- Adapter et rechercher de nouveaux débouchés et de nouvelles gammes de végétaux répondant aux besoins des marchés (consommateurs + collectivités)
- Connaître le comportement des végétaux vis-à-vis des facteurs biotiques (maladies et ravageurs) et abiotiques

Priorité n° 3 : Améliorer la qualité des produits

- Déterminer les étapes sensibles pour le maintien de la qualité des produits tout au long de la filière et lever les points critiques
- Optimiser le post-récolte tout en maintenant la qualité

Prochaine échéance

- Ouverture de l'AAP Expérimentation – Méthodes et outils 2019 :
le 1^{er} juillet 2018 (clôture le 15 octobre)